

Comment documenter les déplacements professionnels d'un frontalier allemand en teletravail ?

Réponse courte

L'employeur doit mettre en place un système de **tracabilité des déplacements** professionnels du frontalier allemand en teletravail, distinguant les jours travaillés au Luxembourg, en Allemagne et dans des pays tiers. Cette documentation est essentielle pour respecter le seuil fiscal de 19 jours (convention Luxembourg-Allemagne) et le seuil de sécurité sociale de **49 %** (accord-cadre européen). Un registre précis, valide par le salarié et l'employeur, constitue la preuve en cas de contrôle fiscal ou social.

Définition

La **documentation des déplacements** professionnels désigne l'ensemble des registres, attestations et justificatifs permettant d'établir le lieu effectif d'exercice de l'activité professionnelle pour chaque jour travaillé. Pour un frontalier allemand en teletravail, cette documentation est déterminante pour l'application correcte des règles **fiscales** et de sécurité sociale.

Conditions d'exercice

La documentation doit satisfaire aux exigences suivantes :

Exigence	Detail
Exhaustivité	Chaque jour travaillé doit être localisé (Luxembourg, Allemagne, pays tiers)
Fiabilité	Le système doit être infalsifiable ou au minimum traçable
Validation bilatérale	Le salarié et le responsable hiérarchique valident périodiquement le registre
Conservation	Les documents doivent être conservés au moins 5 ans (délai de prescription fiscale)
Accessibilité	Les données doivent être produites rapidement en cas de contrôle

Modalités pratiques

Les éléments à documenter sont les suivants :

Element	Detail
Registre quotidien	Indiquer pour chaque jour : lieu de travail, horaires, type d'activite
Calendrier partage	Outil numerique partage entre le salarie et le service RH
Attestation mensuelle	Document signe par le salarie et le manager chaque mois
Justificatifs de deplacement	Titres de transport, notes de frais, badges d'accès pour les jours au Luxembourg
Recapitulatif annuel	Synthese des jours par pays pour la declaration fiscale et sociale

Pratiques et recommandations

Mettre en place un outil numerique de saisie quotidienne des lieux de travail, accessible au salarie et au service RH, pour garantir la tracabilite en temps reel. **Automatiser** les alertes lorsque le compteur de jours teletravailles approche des seuils critiques (19 jours fiscaux, 49 % social). **Archiver** les attestations mensuelles signees dans un dossier dedie, numerique ou papier, pour chaque salarie frontalier. **Former** les managers a l'importance de la validation reguliere du registre de deplacements, en expliquant les consequences juridiques d'une documentation insuffisante.

Cadre juridique

Le cadre legal applicable est le suivant :

Reference	Objet
Convention fiscale Luxembourg-Allemagne du 23 avril 2012	Seuil de 19 jours de teletravail
Accord-cadre europeen du 1er juillet 2023	Seuil de 49 % pour la securite sociale
Art. <u>L.312-3</u> du Code du travail	Formalisation du teletravail
Art. <u>L.261-1</u> du Code du travail	Protection des donnees dans le cadre du suivi
Reglement (CE) 883/2004, art. 13	Determination de la legislation sociale applicable

Une documentation incomplete ou absente expose l'employeur a des redressements fiscaux et sociaux dans les deux pays. Le fisc allemand comme l'Administration des contributions directes luxembourgeoise peuvent exiger la production de justificatifs detailles.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.